



Handicap : baisse de 7 % du nombre de chômeurs de longue durée en 2023 (Cheops)

Le nombre de chômeurs de longue durée (plus d'un an) reconnus handicapés a baissé de 7 % en 2023, et de 18 % ces deux dernières années, indique Cheops Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés, le réseau des Cap emploi, le 23/05/2024. En 2023, 183.267 demandeurs d'emploi de longue durée étaient accompagnés par Cap Emploi, contre 199.000 en 2022.

Pour tout le public, une légère baisse des retours à l'emploi (personnes sorties du chômage) est constatée par France Travail et Cheops. Le nombre de retours à l'emploi de demandeurs bénéficiaires d'une reconnaissance administrative d'un handicap recule de 6 % en un an pour atteindre 207.275 en 2023, après une hausse de 11 % en 2022. Mais la représentation des publics en situation de handicap dans les retours à l'emploi est en hausse, avec un taux d'accès à l'emploi après la fin d'une formation de 41,6 %

L'année 2023 est aussi marquée par une progression de l'activité de maintien dans l'emploi des Cap emploi de + 4 %, soit 24.385 maintiens réalisés.

« Depuis le rapprochement des Cap emploi et de France Travail, des indicateurs communs ont été travaillés pour mesurer l'impact sur l'accompagnement et le retour à l'emploi des personnes en situation de handicap dans un objectif de réduire l'écart entre les demandeurs d'emploi en situation de handicap et l'ensemble des demandeurs d'emploi. Sur les six indicateurs, quatre ont été atteints en 2023 sur les cibles fixées », précise Cheops.

L'accompagnement Cap emploi

- Depuis 2022, Cap emploi et Pôle Emploi - aujourd'hui France Travail - se sont rapprochés : chaque personne handicapée peut avoir accès dans un lieu unique, les agences France Travail, à des conseillers des deux réseaux.
- L'accompagnement des Cap emploi se répartit à 89 % sur les entreprises privées et à 11 % sur les employeurs publics.
- Dans le cadre de la prise en charge d'une situation de maintien dans l'emploi, la part des employeurs publics se situe autour de 13 %.
- 76 % de TPE-PME ont été accompagnées par Cap emploi dans le cadre des missions d'accompagnement dans l'emploi. Les TPE-PME représentent 76 % des interventions Cap emploi.

Les indicateurs de Cap emploi - France Travail

Les six indicateurs sont :

- augmenter le nombre de retours à l'emploi des demandeurs d'emploi en situation de handicap ;
- diminuer le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap longue durée ;
- augmenter le taux d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi en situation de handicap après la fin d'une formation ;
- augmenter le taux de satisfaction des demandeurs d'emploi en situation de handicap vis-à-vis de leur suivi/accompagnement ;
- augmenter le taux de facilité des demandeurs d'emploi à obtenir une réponse suite à une démarche auprès de Pôle emploi ou Cap emploi ;
- augmenter la part des recrutements de demandeurs d'emploi en situation de handicap pour les offres d'emploi avec services délivrés aux entreprises.

Cheops constate une amélioration sur les indicateurs :

- de retours à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée ;
- de taux d'accès à l'emploi après la fin d'une formation ;
- de taux de facilité des demandeurs d'emploi à obtenir une réponse suite à une démarche auprès de Pôle emploi ou Cap emploi ;
- de satisfaction des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 85 % des répondant estiment facile d'obtenir une réponse suite à une démarche auprès de Pôle emploi et/ou Cap emploi ;
- 84,8 % sont satisfaits de leur suivi et accompagnement.

La part de recrutement des DEBOE

Demandeur d'emploi bénéficiaire de l'obligation d'emploi pour les offres d'emploi avec services délivrés aux entreprises est de 5.5 % soit un résultat quasi stable.

Progression continue du maintien dans l'emploi

En 2023, l'offre de services accompagnement dans l'emploi s'est restructurée autour de trois grands services :

La prise en charge d'une situation de maintien dans l'emploi (mission principale des Cap emploi) pour laquelle un risque d'inaptitude est avéré, avec une recherche de solutions de maintien sur le poste ou dans l'entreprise.

La prise en charge d'une situation d'évolution professionnelle dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle sans risque d'inaptitude, soit à la demande de la personne, soit à la demande de l'employeur.

La prise en charge d'une situation de maintien en emploi pour laquelle l'inaptitude est avérée, avec une intervention du Cap emploi dans le cadre de la sécurisation des parcours et dans un délai supérieur à trois mois avant le licenciement pour inaptitude.

« En 2023, 51.420 salariés, agents de la fonction publique et travailleurs indépendants ont été accompagnés par les Cap emploi pour une problématique de maintien dans l'emploi, soit une progression de 5 % en un an. 24.385 maintiens ont été réalisés avec un taux de maintien de 95 % et une progression de 4 % du nombre de maintien sur un an. 21.167 maintiens ont été réalisés sur le secteur privé et 3.218, dans le secteur public », indique Chéops.